

# A.P.M.E.P.

## VOTE 2010

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). La représentation de l'A.P.M.E.P. sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

## **VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !**

**Votre vote doit être posté avant  
le 4 juin 2010\***  
(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV de juin 2009.

\* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

### SOMMAIRE

- I. Modalités
- II. Rapport d'activité
- III. Rapport financier
- IV. Renouvellement partiel du Comité National  
Déclarations de candidatures

# I - MODALITÉS

## Attention :

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges du Comité National (la moitié des sièges régionaux). Ainsi les adhérents sont donc appelés à voter sur :

1. **le rapport d'activité**
2. **le rapport financier**
3. **et TOUS les adhérents** sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité National

## POUR VOTER

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité National.
- 2 - **Remplissez** le bulletin de vote.
- 3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail très lourd du secrétariat).

**Date limite d'envoi : 4 juin 2010\***

\* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée

# RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Présenté par le Bureau National

### *Plan*

1. Introduction
2. Le travail interne
  - 2.1 Les lieux de travail dans l'association
    - 2.1.1 Le comité national
    - 2.1.2 Le bureau
    - 2.1.3 Les Commissions et groupes de travail
  - 2.2 Les publications
    - 2.2.1 Les bulletins
    - 2.2.2 Les brochures
    - 2.2.3 Le site internet de l'APMEP
  - 2.3 La réflexion et la formation
    - 2.3.1 Les Journées Nationales
    - 2.3.2 Le groupe de travail « Journées »
  - 2.4 Le séminaire
3. Relations externes
  - 3.1 Les relations avec l'Institution
  - 3.2 Avec l'ADIREM, le Conseil scientifique des IREM, les IREM
  - 3.3 Les relations avec les autres associations
  - 3.4 ActionSciences
  - 3.5 La Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques
  - 3.6 Relations Internationales
  - 3.7 Les relations avec les syndicats d'enseignants
  - 3.8 Les relations avec la Presse
  - 3.9 Participation de l'APMEP à diverses manifestations

## 1. Introduction

Depuis quelques années, désormais ne figurent, dans ce rapport, que les actions de l'APMEP. Vous avez pris l'habitude de lire dans la plaquette « Visages de l'APMEP la présentation de notre association, les brochures nouvelles. Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le comité de juin.

Sur le site de l'association figurent aussi désormais, presque en temps réel, toutes les actions de l'APMEP : les courriers envoyés à l'institution, l'agenda du bureau national, la présentation des nouvelles brochures, ...

## 2. Le travail interne

### 2.1 Les lieux de travail dans l'association

#### 2.1.1 Le comité national

Le comité s'est réuni les **21 et 22 mars**, les **27 et 28 juin**, ainsi que les **14 et 15 novembre 2009**.

#### Relevé de décisions du comité des 21 et 22 mars 2009

- Le comité donne son accord pour que les rapports d'activité et financiers soient proposés au vote des adhérents.
- Au mois de juin, une des deux secrétaires de l'association, Monique, prendra sa retraite. Le comité approuve la proposition du bureau de ne pas remplacer son poste et d'externaliser la comptabilité auprès d'un cabinet comptable.
- Le comité demande au bureau de réagir sur les projets de programme écrits pour la classe de seconde 2009-2010, auprès de Jacques Moisan, doyen de l'inspection générale et Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire.
- Le comité se prononce pour le tarif de 25 euros proposé par la Régionale de Haute Normandie, comme frais d'inscription aux Journées Nationales de Rouen.
- Le comité se prononce sur le projet de mastérisation des enseignants :

Pour la session de concours de recrutement 2010, l'APMEP demande le maintien à l'identique de l'ensemble des concours de cette session, à savoir :

- ✓ **mêmes conditions de diplômes universitaires (licence et non master),**
- ✓ **mêmes conditions de préparation,**

- ✓ structures de concours inchangées,
- ✓ maintien de l'année de formation professionnelle (PE2, PLC2, PLP2), en tant que fonctionnaires stagiaires en 2010-2011, pour les lauréats des concours 2010.

Nous considérons que le processus engagé est inadéquat et nous demandons que soit pris le temps d'une réflexion collective et d'une large concertation sur la formation et le recrutement des enseignants.

- Position du comité par rapport au projet de programme de la classe de seconde pour l'année 2009-2010 : le comité a adopté à l'unanimité les deux motions suivantes :

Le comité de l'APMEP a examiné le 22 mars le projet de programme pour la classe de seconde.

- ✓ **L'APMEP condamne le mode de fonctionnement de l'institution : improvisation, précipitation, refus du travail collégial qui a pourtant fait ses preuves dans l'écriture des nouveaux programmes des sections L et STG, refus de communiquer.**
- ✓ **Le programme de l'année 2009-2010 doit rester transitoire et organisé de façon à ne pas pénaliser les élèves de cette cohorte. Les programmes pour la rentrée 2010 devront, eux, être construits avec une vision globale, en cohérence avec la nouvelle organisation du lycée. On ne peut décider à ce jour d'un programme de seconde définitif.**
- ✓ **Ce projet introduit sans préparation ni concertation des contenus nouveaux dans des domaines peu familiers à la plupart de nos collègues et qui n'ont jamais été enseignés dans le cadre du cours de mathématiques à ce niveau. Ils ne peuvent valablement être inscrits au programme sans une formation préalable et sans la création de ressources adaptées. Or le temps manque et les crédits affectés à la formation continue seront l'an prochain, une fois de plus, en baisse importante.**
- ✓ **La réforme des lycées a été reportée d'un an pour accorder un temps de réflexion et de concertation. Ce délai devrait permettre de travailler sereinement une année de plus sur les nouveaux programmes de mathématiques de seconde, et de façon plus générale, donner l'occasion d'une réflexion approfondie de toute la communauté scientifique et enseignante sur les objectifs et les contenus de l'enseignement des mathématiques au lycée, réflexion initiée il y a quelques années par la commission**

**Kahane. Au lieu de cela, l'inspection générale veut nous imposer dès la rentrée 2009 des programmes présentés comme définitifs.**

Le comité de l'APMEP a souhaité également se prononcer sur les contenus de programme.

- ✓ **Nous demandons le report de l'introduction de l'algorithmique faute de préparation : son introduction parmi les thèmes permettrait d'expérimenter son enseignement en seconde.**
- ✓ **Nous apprécions l'appel à la résolution de problèmes, mais nous demandons qu'il soit appuyé concrètement par la présence dans le programme d'un titre zéro consacré aux problèmes.**
- ✓ **Nous demandons la réintroduction d'une part de géométrie non repérée, en particulier de la notion de vecteur.**

#### **Relevé de décisions du comité des 27 et 28 juin 2009**

- **Approbation du compte rendu du comité de mars 2009**
- **Nouveau bureau élu par le comité national le 28 juin 2009**

Président : Eric Barbazo

Vice présidente : Céline Mazoit

Trésorier, enseignement supérieur : Bernard Egger

Responsable du lycée : Marie-Josèphe Schmitt

Responsable adjointe du lycée et de la communication avec les

Régionales : Dominique Grihon

Responsable du collège : Karine Sermanson

Responsable de la formation et de l'enseignement primaire : Rémi Duvert

Responsable relations internationales : Michel Fréchet

- **Acquis, positions et revendications**

Le comité approuve le texte à paraître dans la nouvelle plaquette 2009-2010.

- **Cotisations et abonnements**

Les tarifs d'adhésions et d'abonnements votés au comité de juin 2008 sont reconduits dans leur intégralité.

- **Ristournes aux Régionales**

La formule de calcul des ristournes en « liquide » aux Régionales votée au comité de novembre 2005 est reconduite pour l'année civile 2010.

La formule de calcul de la ristourne en brochures, votée au comité de juin 2007 est reconduite.

- **Formation des maîtres**

Le comité demande au bureau national que l'APMEP fasse partie des signataires du texte d'appel proposé par la Coordination Nationale Formation Des Enseignants (CNFDE) et accepté moyennant quelques commentaires par la CFEM.

- **Projet de réforme du lycée**

Le comité demande à la commission lycée de poursuivre sa réflexion sur la structure du lycée. Il charge la commission lycée de poursuivre le travail en particulier sur la structure de la seconde afin qu'elle devienne une véritable classe d'aide à l'orientation.

Le comité salue le travail de la commission lycée et prend acte du document de travail qui en a émané. Le mérite du document a été de soulever de nombreuses questions de fond. Le débat a montré que la tâche est complexe et le temps a malheureusement manqué pour mener la discussion à son terme. L'entreprise mérite d'être approfondie et le nouveau bureau va déterminer, en liaison avec la commission lycée, les modalités des suites à donner à ce travail.

### **Relevé de décisions du comité des 14 et 15 novembre 2009**

- **Mise en place d'un paiement en ligne via le site de l'APMEP**

**Le comité donne son accord de principe sur l'idée de mettre en place le paiement en ligne (adhésion + achat de brochures), en complément du paiement actuel par chèque sous réserve d'une étude plus approfondie.**

- **La réforme du lycée et les positions de l'APMEP :**

**Pour la classe de Seconde :**

L'APMEP réaffirme sa volonté que cette classe conserve son caractère de classe de détermination. La Seconde doit préparer à une orientation positive des élèves vers toutes les séries de chaque cycle terminal.

Cette orientation doit être préparée par la découverte d'enseignements nouveaux ou déjà suivis au collège, mais avec des modalités de mise en œuvre différentes.

L'APMEP demande qu'un horaire d'au moins quatre heures dont une dédoublée soit conservé dans cette classe.

L'APMEP demande qu'un des enseignements d'exploration permette aux élèves de continuer à pratiquer davantage la démarche scientifique, de développer le goût de la culture mathématique et qu'il soit proposé à tous les élèves de seconde.

Approuvé à l'unanimité

### **Pour le cycle terminal :**

Le cycle terminal doit être pensé en même temps que l'élaboration de la classe de Seconde.

Les trois voies (générale, technologique et professionnelle) doivent être conservées.

L'APMEP demande que chaque série puisse apporter un enseignement de mathématiques de qualité à tous les élèves, sans que les contenus de cet enseignement soient uniformes.

Intégrer des mathématiques dans un tronc commun en classe de première contribuerait à un abaissement général des exigences de formation dans cette discipline.

Actuellement :

La série S ne constitue pas une série scientifique mais une série socialement recherchée pour les orientations qu'elle permet.

La série L ne convainc pas les élèves au profil littéraire qui envisagent une poursuite d'études supérieures dans un domaine « non scientifique » qui exige cependant une formation mathématique non négligeable (professorat des écoles, psychologie, sociologie, philosophie, histoire, géographie, etc.).

En revanche, la série ES, avec son niveau actuel de mathématique et son enseignement de spécialité en terminale, atteint ses objectifs de formation.

Pour permettre un rééquilibrage des séries, l'APMEP préconise :

D'augmenter l'horaire des sciences en général et des mathématiques en particulier en série S.

De proposer à tous les élèves de la série L un enseignement de culture mathématique. De plus, un enseignement de spécialité non obligatoire, dès la classe de première puis en terminale, doit être proposé aux élèves de la série L afin de permettre aux élèves littéraires d'acquérir un bagage scientifique indispensable à de nombreux enseignements supérieurs non scientifiques. Cet enseignement doit faire l'objet d'une information sérieuse et honnête auprès des élèves de la section L.

De conserver l'enseignement des mathématiques tel qu'il est en série ES, avec son enseignement de spécialité qui ne doit pas diminuer d'ambition.

### **Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**

Les séries STI doivent acquérir un niveau d'excellence qui les rende attractives.

Les séries tertiaires doivent permettre un enseignement de mathématiques adapté aux élèves de ces séries. En particulier, des dédoublements sont nécessaires.

L'APMEP demande que les séries STI conservent les horaires actuels ainsi que les possibilités de dédoublement. L'APMEP est favorable à l'augmentation de classes préparatoires spécifiques à ces séries.

Les programmes actuels des séries STG (première et terminale) sont bien conçus et adaptés à leur public. Cependant, ils nécessitent une heure dédoublée pour leur mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des TICE.

L'APMEP demande que, dans toutes les séries de toutes les voies, des dédoublements soient mis en place pour qu'une formation mathématique, intégrant l'utilisation des TICE, soit possible.

Une épreuve de Travaux pratiques au baccalauréat est à instaurer dans toutes les séries, avec l'horaire en groupe adéquat.

### Approuvé à l'unanimité

Sur l'accompagnement des élèves à tous les niveaux :  
cet accompagnement ne doit pas être mis en place au détriment des contenus disciplinaires.

Les deux heures proposées à tous les élèves ne doivent pas se limiter à du soutien, de l'orientation ou de la méthodologie.

L'APMEP demande que les deux heures d'accompagnement puissent être l'objet d'activités mathématiques d'approfondissement, de découverte, de recherche, pour les élèves volontaires. Il est nécessaire que ces activités puissent être proposées à tous les élèves, sans qu'aucun n'en soit écarté pour des raisons de niveau.

### Approuvé à l'unanimité moins trois abstentions

Sur les stages envisagés pour les élèves :  
il est illusoire de remplacer une année complète de formation par un ou plusieurs stages de courte durée.

L'APMEP demande le développement de passerelles entre les séries ; ces passerelles doivent s'appuyer sur des dispositifs inscrits dans la durée (« classes d'adaptation » ou « classes de mise à niveau », par exemple).

La réorientation en cours d'année et l'organisation de stages s'avèrent contradictoires avec la volonté d'une plus grande spécialisation des enseignements spécifiques, voire nouveaux, en première et terminale.

L'APMEP affirme par ailleurs que l'évaluation des compétences et les décisions d'orientation des élèves doivent être assurées par l'équipe pédagogique qui suit l'élève pendant l'année scolaire, avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.

Approuvé à l'unanimité

### **2.1.2 Le bureau**

En 2009, le Bureau National s'est réuni **les 31 janvier et 1 février, les 21 et 22 mars, le 17 mai, les 27 et 28 juin, les 12 et 13 septembre, les 24 et 25 octobre (Journées de Rouen), les 14 et 15 novembre et les 12 et 13 décembre.**

Outre la gestion interne habituelle (adhésions, élections, fonctionnement, ...) de l'association, du suivi des publications et du fonctionnement du site internet, de la préparation des débats du Comité national et du séminaire, le bureau s'est investi principalement sur le projet de réforme des lycées généraux, technologiques et professionnels, le projet de mastérisation pour le recrutement des enseignants, les nouveaux programmes pour la classe de seconde, ainsi que la restructuration du secrétariat.

#### **Plaquette *Visages 2009 - 2010* de l'APMEP ».**

La partie "l'APMEP d'hier à demain" a été mise à jour, en fonction des différentes prises de position du comité.

#### **Rencontres avec nos partenaires**

Pendant les Journées Nationales de Rouen, le bureau a rencontré l'Inspection générale, la communauté scientifique et les syndicats et autres associations de spécialistes.

L'essentiel des débats a tourné autour de la réforme du lycée et du projet de masterisation.

#### **Crise des vocations scientifiques**

Nous avons poursuivi les actions entreprises les années précédentes, au sein du collectif ActionSciences. Nous avons en particulier écrit à Richard Descoings, chargé de mission sur la réforme du lycée, afin d'être entendus sur ce sujet crucial pour la formation des futurs scientifiques. Nous avons également écrit au Président de la République sur le même sujet.

## **Représentation de l'APMEP**

L'APMEP a des représentants à l'ADIREM, au comité scientifique des IREM, à Animath, à la CFEM, à la FEAPM, à ActionSciences, à l'Académie des Sciences, à l'INRP et dans diverses manifestations.

### **Relation avec les autorités, courriers et audiences**

Le bureau est intervenu à de très nombreuses reprises, à travers des courriers ou lors de rencontres au ministère, avec le cabinet du ministre ou à la DGESCO, sur la réforme du lycée ainsi que sur le nouveau programme de seconde. Nous avons protesté contre la précipitation et l'opacité avec lesquelles ont été écrits et imposés les programmes de seconde. Nous avons demandé une année supplémentaire de réflexion pour leur écriture et que seuls des aménagements soient proposés pour la rentrée 2009. Nous avons demandé que les aménagements des programmes de première et terminale, nécessaires pour la rentrée 2010, soient publiés en même temps que le programme de seconde.

### **PUBLIMATH**

Le bureau a renouvelé son soutien au gros travail du groupe PUBLIMATH, en particulier grâce à l'énorme investissement des collègues retraités.

### **EVAPM**

En 2007- 2008, l'équipe EVAPM a souhaité réaliser une étude portant sur les acquis propres aux niveaux de sixième et cinquième. Cette étude comportait quatre épreuves en sixième et trois en cinquième. Elle est en partie une réplique à l'évaluation qui s'était déroulée en 2005. Son premier objectif était d'obtenir une comparaison des résultats obtenus avec ceux de l'épreuve 2005. Le compte rendu de l'opération EVAPM 2008 a été publié dans le Bulletin Vert spécial n°481 de mars-avril 2009.

### **Comptabilité de l'APMEP**

Depuis quelques années le bilan financier de l'association est déficitaire. Le bureau a poursuivi sa politique de réduction des coûts de fonctionnement de l'association. Depuis quelques années, une plage spéciale Régionales est désormais intégrée au séminaire en remplacement du bureau spécial consacré à ce sujet. Mais le bureau essaie aussi de valoriser les brochures éditées par l'association. Après avoir mis à disposition un bon de commande sur le site, il poursuit sa réflexion sur la possibilité de vente de brochures en ligne.

Le bureau national a travaillé sur la réorganisation du secrétariat. Depuis le premier octobre, il n'y a plus qu'une secrétaire, Oriane, qui gère entre autres le renouvellement des cotisations, l'envoi des brochures, etc. La comptabilité est désormais tenue par un cabinet comptable à Montauban, le cabinet Durrieu. Les débuts ont été difficiles, la nouvelle secrétaire étant arrivée au plus fort de la campagne d'adhésion.

Monique Amiot a pris sa retraite le 30 juin.

Odette Liméa a refusé l'avenant à son contrat que nous lui avons proposé, la partie gestion de la comptabilité qui était sa spécialité ayant disparu de ses tâches. Elle a été licenciée au mois de septembre pour raisons économiques.

### **2.1.3 Les Commissions et groupes de travail**

Chacune des six Commissions Nationales (premier degré, collèges, lycées professionnels, lycées, formation des enseignants et enseignement supérieur) s'est réunie pendant les Journées nationales de Rouen, en présence d'un membre du bureau. Les autres réunions sont préparées et alimentées par des échanges électroniques. Elles donnent lieu à des prises de position débattues sur le forum du site.

## **2.2 Les publications**

### **2.2.1 Les bulletins**

#### **Le bulletin vert**

Le traditionnel Bulletin « Vert » est le support écrit de référence de l'APMEP.

C'est à travers lui, entre autres, que, bien souvent, tant de l'extérieur que de l'intérieur, notre association est perçue.

La commission du Bulletin est placée cette année encore sous la responsabilité de Christiane ZEHREN, assistée de Louis-Marie Bonneval. Mais Christiane Zehren cèdera la place à Louis-Marie Bonneval au début de l'année 2010. La commission analyse avec sérieux et bienveillance les propositions d'articles, conseille éventuellement des modifications aux auteurs, souhaite apporter une aide à des auteurs potentiels et choisit les thèmes des dossiers pour lesquels elle sollicite des articles.

La politique éditoriale des dossiers s'est poursuivie: bulletin n°480, Quel avenir pour l'enseignement des mathématiques ? ; n°481, EVAPM , n°482, Mathématiques hors classe 1 ; n°483 spécial journées de La Rochelle; n°484, Probabilités ; n°485, Mathématiques hors classe II.

Roger CUPPENS assure bénévolement, avec efficacité et compétence, le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean de Gap (05) est chargée de la fabrication et du routage.

#### **Le BGV**

Le BGV (Bulletin à Grande Vitesse), souple et rapide dans sa réalisation et son acheminement, assure la diffusion d'informations d'actualité et rend compte des actions de l'association.

Cette publication bimestrielle, placée sous la responsabilité du Bureau National et du Président de l'APMEP, est en quelque sorte un bulletin de liaison entre le Bureau et les adhérents. Il informe sur l'actualité de

l'enseignement des mathématiques, rend compte des actions du Bureau et présente les Journées Nationales

Jean-Paul BARDOULAT, en assure la rédaction avec efficacité et rigueur. La mise en page se fait avec l'aide de la Gazette ariégeoise. L'impression est assurée par l'imprimerie Corlet.

### **PLOT**

Une équipe de rédaction travaille autour de Valérie LAROSE et Claudie ASSELIN-MISSENERD. Elle avait pour mission de faire de PLOT une revue destinée aux collègues « débutants » et qui soit un outil de réflexion, d'échanges et de débats, différent du Bulletin Vert, avec un ton « nouveau ». PLOT a désormais trouvé toute sa place au sein de l'association et remplit parfaitement sa fonction : partager, lire, ouvrir et transmettre.

Nicole TOUSSAINT, assistée de Jean FROMENTIN, assure bénévolement avec efficacité et compétence le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean de Gap (05) est chargée de la fabrication et du routage.

Un CD avec les n° 1 à 4 a été fabriqué, il est mis en vente au prix de 5 euros. Le numéro 1 est en ligne intégralement. La mise en ligne des premiers numéros devrait se faire progressivement, le principe étant qu'on met en ligne les numéros jusqu'à l'année n-2.

#### **2.2.2 Les brochures**

Jean-Paul BARDOULAT, désormais responsable des brochures, avec Jean BARBIER et Jean FROMENTIN, tous trois bénévoles et toujours aussi dévoués, assurent la mise en forme des brochures éditées par l'APMEP.

Les nouvelles co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat de bons ouvrages et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

Outre la plaquette gratuite « Visages 2009-2010 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'Association, il faut distinguer 4 types de brochures:

- Brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition

Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le bureau les remercie tous chaleureusement de leur dévouement.

- Brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition
- Brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre)
- Brochures en co-diffusion

Une plaquette rendant hommage à Henri Bareil a été distribuée avec le BV n°484.

On trouvera dans la plaquette « visages 2009-2010 de l'APMEP », ainsi que sur le site, la liste des différentes brochures parues cette année.

### 2.2.3 Le site internet de l'APMEP

Le site WEB de l'APMEP est hébergé contractuellement par l'Université de Lyon 1. Une restructuration complète du site a été effectuée en 2005. Le nouveau site fonctionne sous SPIP, ce qui permet une beaucoup plus grande souplesse et une plus grande réactivité.

Il est devenu un élément incontournable et précieux dans le réseau de relations de l'APMEP. Il est tenu à jour, avec dévouement et compétence, par Yvon POITEVINEAU, Gérard COPPIN et Michel FRECHET, sous la responsabilité du Bureau National.

L'adresse du site est : <http://www.apmep.asso.fr/>

La partie "Espace Adhérents" est le site abcdébat. Pour accéder à cette partie il faut un "login" et un mot de passe. Sur cette partie, chaque adhérent peut déposer ou trouver des documents avec des commentaires. Il y voit des informations réservées aux membres de l'association. C'est aussi le moyen de gérer les documents communs aux différents groupes de travail et commissions.

Les informations concernant la structure et la vie de l'association, ses prises de position sur les questions touchant à l'enseignement des mathématiques y sont et seront régulièrement diffusées. Il contient aussi des informations pratiques, qu'il s'agisse des textes réglementaires ou de manifestations sur des sujets mathématiques et propose des liens avec des sites institutionnels ou mathématiques. En particulier, des projets de programmes ou des décisions officielles mal connues des enseignants y sont et seront présentés.

Les forums rencontrent un grand succès : forum libre, questions d'actualité... Des points d'actualité à débattre sont régulièrement mis à jour par les responsables des commissions.

## 2.3 La réflexion et la formation

### 2.3.1 Les Journées Nationales

Elles se sont déroulées à Rouen du 24 au 27 octobre 2009 et ont rassemblé près de 600 personnes et ont eu pour thème "*explorer les mathématiques, les mathématiques pour explorer*". La tribune d'ouverture a donné la parole à Mme La Rectrice de l'académie, M. Sorbe, représentant l'Inspection générale, M. Le président de l'Université, M. Saby directeur de l'Adirem, des représentants des collectivités locales et M. Barbazo président de l'APMEP.

Elles ont permis au bureau de rencontrer les différents acteurs locaux et nationaux ainsi que les représentants de la communauté mathématique.

De nombreuses conférences et conférences débats ont été organisées lors de ces journées sur des sujets variés.

Dans le cadre de ces journées, ont également été organisés des ateliers, les réunions des Régionales, des commissions nationales, la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands d'exposition de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies et l'APMEP.

### **2.3.2 Le groupe de travail « Journées »**

**Il s'est réuni le 13 décembre 2009 sous la direction de Nicole Toussaint qui en a rédigé un compte rendu.** Les organisateurs des journées nationales de différentes années se sont retrouvés et ont amélioré le Vademecum qui sert chaque année de document de travail pour l'organisation des Journées.

#### **2.4 Le séminaire**

Le Séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 16 et 17 mai au C.I.S.P. de Paris (XIIème).

Le thème de ce séminaire est : **“Les grands chantiers de l'Education Nationale”**.

*Nous avons choisi le thème de ce séminaire à la fin de l'année 2008. Nous pensions alors que les chantiers en cours à l'Education Nationale seraient en phase de finalisation. Or il n'en était rien. La réforme du lycée a été ajournée et à ce jour nous n'avions aucun renseignement sur les projets en cours. La mastérisation des enseignants cafouille, c'est le moins que l'on puisse dire ! Un programme de seconde, écrit à la va vite et sans concertation, nous est proposé. Nous avons d'abord parlé informatique : Jean-Pierre Archambault et Gilles Dowek ont prononcé un vibrant et passionnant plaidoyer pour l'instauration d'un véritable enseignement de l'informatique au lycée. L'après midi a été consacrée en partie à la classe de seconde : Véronique Foucat directrice des programmes à la DEGESCO et Jacques Moisan, doyen de l'inspection générale, ont décrit les grandes lignes du nouveau projet de programme, réécrit après la consultation. L'assemblée s'est ensuite scindée en trois ateliers :*

Quelle structure pour la classe de seconde ?

Que faut-il enseigner en seconde en mathématiques

Le point sur la mastérisation.

Ces réflexions ont donné lieu à une mise en commun dimanche matin.

## **3. Relations externes**

### **3.1 Les relations avec l'Institution**

L'APMEP alerte le Président de la République, les ministres, leurs conseillers, leurs directions, l'Inspection Générale de mathématiques, des problèmes

concernant l'enseignement des mathématiques et leur fait connaître ses positions, ses propositions et ses revendications.

### **Relations avec le Cabinet ministériel**

Plusieurs courriers ont été envoyés au ministre de l'Education Nationale :

- ✓ le 22 avril sur le projet de recrutement des futurs enseignants,
- ✓ le 18 mai sur les sections européennes,
- ✓ le 5 février, à Valérie Pécresse, sur le projet de recrutement des futurs enseignants,

Suite au courrier envoyé à Xavier Darcos sur le projet de recrutement des futurs enseignants, nous avons été reçus par Mark Sherringham, conseiller de Xavier Darcos, le 28 mai.

- ✓ Le nouveau bureau a été reçu par Erick Roser, conseiller du ministre, le 30 septembre. Un compte rendu se trouve sur le site.

### **Relations avec la DGESCO**

Nous avons écrit à deux reprises, le 18 janvier et le 29 mars à Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire, sur les programmes de seconde. Suite à ces deux courriers, nous avons été reçus le 17 avril par Jean-Louis Nembrini, directeur de l'enseignement scolaire, les 6 février et 16 mai par Véronique Foucat, directrice des programmes à la DGESCO.

Suite au courrier d'invitation aux Journées nationales envoyé à Nicolas Sarkozy, le nouveau bureau a été invité par Jean Baptiste de Froment, conseiller pour l'éducation du président de la République, le 16 octobre 2010. Un compte rendu de la rencontre a été rédigé et diffusé.

### **Relations avec l'Inspection générale de mathématiques**

Le bureau de l'APMEP a rencontré Jacques Moisan, doyen de l'inspection générale de mathématiques, le 15 mai au local de l'association où il a présenté le projet de programme pour la classe de seconde.

Le nouveau bureau a rencontré Madame Bajou, nouvelle Doyenne de l'Inspection générale, le 12 septembre pour se présenter et prolonger le lien de travail entrepris par le bureau précédent.

Rencontre avec Brigitte Bajou, pendant les journées de Rouen

### **3.2 Avec l'ADIREM, le Conseil scientifique des IREM, les IREM**

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au comité scientifique des IREM.

L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement à la réalisation de la base PUBLIMATH.

Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau National à la tribune des Journées nationales de Rouen où il a pris la parole.

### **3.3 Les relations avec les autres associations**

L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées nationales (au moins à la première journée) les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier: Animath, l'APBG, l'APISP, l'ARDM, la CFEM, les CRAP, Femmes et Mathématiques, la SFdS, la SMAI., la SMF, le CIJM, Sésamath, l'UDPPC, l'UPS, la FESPM, la SBPMef, MA, l'ATSM.

Le 17 octobre, l'APMEP a participé à une première réunion du Forum des sociétés savantes et de spécialistes. Un texte sur la réforme de la formation des enseignants a été élaboré et signé par une quarantaine d'associations et sociétés savantes. Eric Barbazo devait y présenter les analyses de la réforme du lycée. Cette analyse qui doit déboucher sur un texte commun a été reportée en janvier par manque de temps.

L'APMEP a été invitée par le bureau de la SMF le 20 novembre. Le hasard du calendrier a fait que la réforme du lycée a été présentée le 19 novembre 2009. La SMF et l'APMEP ont élaboré un texte de réaction commune qui est en ligne sur le site.

L'APMEP et la SMF ont lancé conjointement l'idée d'une réunion des associations de spécialistes autour de la réforme du lycée. La première réunion a été organisée à l'IHP le 9 décembre, avec les linguistes, les physiciens. Les historiens-géographes devaient venir et ont été empêchés au dernier moment. Un texte a été élaboré et a ensuite été envoyé à l'ensemble des associations et sociétés savantes du forum pour une validation en janvier 2010.

L'APMEP est représentée statutairement au bureau de la CFEM. Cette commission organise en particulier la participation française aux congrès internationaux ICME tous les 4 ans et gère des aides financières venant du fond de solidarité ICMI et des aides pédagogiques fournies par l'APMEP (par exemple au Burkina-Faso et au Cameroun).

L'APMEP est membre du conseil d'administration d'Animath et participe activement à ses travaux.

L'APMEP et la SBPMef s'invitent traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées nationales, séminaire. L'APMEP a ainsi participé aux journées de la SBPMef en août 2009 à Nivelles.

L'APMEP a été invitée au congrès de l'Union mathématique africaine (U.M.A.) en août 2009 et a participé à une table ronde sur les jeux mathématiques.

### **3.4 ActionSciences**

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au bureau du collectif ActionSciences.

Deux réunions d'Action Sciences se sont tenues au local de l'APMEP le 04 septembre avec pour thème la mastérisation et le 13 novembre, juste avant la présentation de la réforme du lycée.

Il a été décidé d'entreprendre une action à long terme pour analyser et réagir efficacement aux dérives de la réforme du lycée.

### **3.5 La Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques**

L'APMEP est toujours membre actif de cette association.

### **3.6 Relations Internationales**

L'APMEP a été invitée en août 2009 en Belgique aux journées nationales de la SBPMef et au congrès de l'Union mathématique africaine.

Michel Fréchet et Eric Barbazo ont représenté l'APMEP aux journées nationales tunisienne, du 19 au 23 décembre, dont le thème était l'intégration des TICE dans l'enseignement. Eric Barbazo a présenté une conférence sur l'utilisation des TICE, Michel Fréchet a animé un atelier sur les TICE et tous deux un atelier sur l'utilisation des outils informatiques.

Il a été décidé de mettre en place une coopération étroite entre les deux associations, notamment par une plus grande facilité d'adhésions communes et d'envoi des publications.

### **3.7 Les relations avec les syndicats d'enseignants**

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications. Elle essaie d'organiser une réunion avec les syndicats aux Journées nationales.

### **3.8 Les relations avec la Presse**

L'APMEP informe les principaux organismes de presse locaux et nationaux des positions qu'elle adopte et les a invités lors des Journées nationales de Rouen.

### **3.9 Participation de l'APMEP à diverses manifestations**

- Salon des jeux et de la culture mathématique organisé par le CIJM.
- Remise de prix aux olympiades de mathématiques
- Manifestation Maths en Rue, à Bruxelles, organisée en octobre 2009 par la Haute École Francisco Ferrer et l'Université libre de Bruxelles

## II - RAPPORT FINANCIER 2009

Toutes les sommes sont en euros

RECETTES	2009	2008
<b>I. Cotisations et abonnements :</b>	<b>272 624,27</b>	<b>286 301,88</b>
<i>Dont cotisations</i>	196 875,56	186 084,00
<i>Dont abonnements</i>	75 748,71	100 217,88
<b>II. Vente de brochures :</b>	<b>26 646,54</b>	<b>30 182,34</b>
<i>Ventes par le national</i>	35 501,54	41 534,84
<i>Quota à disposition des régionales</i>	-8 855	-11 352,50
<b>III. Publicité</b>	<b>900</b>	<b>0,00</b>
<b>IV. Produits financiers :</b>	<b>2 456,89</b>	<b>12 294,99</b>
<i>Intérêts du livret A (C.N.E.)</i>	119,93	221,28
<i>Produits nets (cessions de SICAV)</i>	2 336,96	12 073,71
<b>V. Prestations de service :</b>	<b>32 909,77</b>	<b>34 510,55</b>
<i>Frais d'envoi</i>	5 874,56	7 747,26
<i>Conventions et redevances diverses</i>	10 876,65	9 552,62
<i>Séminaire et Spécial Journées</i>	16 158,56	17 210,67
<b>VI. Souscription à "EVAPM"</b>	<b>0,00</b>	<b>7 269,94</b>
<b>VII. Produits exceptionnels :</b>	<b>12 836,56</b>	<b>25 519,99</b>
<i>Régionales :</i>		
<i>Ristournes non versées</i>	1 064,10	242,40
<i>Quota brochures non utilisé</i>	4 529,90	3 554,87
<i>Autres produits exceptionnels</i>	6 878,16	21 722,72
<i>Dons</i>	364,40	0,00
<b>VIII. Ristournes versées aux régionales</b>	<b>-10 594,00</b>	<b>- 12 416</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>337 780,03</b>	<b>383 663,69</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>I. Publications</b>	<b>62 589,52</b>	<b>73 097,94</b>
6 <i>Bulletins Verts</i> + 6 <i>BGV</i> + 4 <i>PLOT</i>	45 031,51	47 936,85
<i>Nouvelles brochures (y compris en coédition ou codiffusion), réédition</i>	13 778,12	16 888,06
<i>Achat publications pour codiffusions</i>	3 779,89	8 273,03
<b>II. Vie de l'Association</b>	<b>235 521,10</b>	<b>223 259,07</b>
1. <u>Frais de fonctionnement (détails ci-dessous)</u>	37 109,39	49 013,34
- <i>Impressions diverses : appels de cotisation; bulletins de vote, bulletins d'adhésion, étiquettes, ...</i>	1 379,78	6 876,73
- <i>Charges administratives : papiers à lettres, enveloppes, affranchissement, ...</i>	16 365,65	22 817,80
- <i>Locaux : charges, chauffage, éclairage, téléphone, assurances, impôts</i>	8 753,65	9 473,20
- <i>Location : machine à affranchir, photocopieuse</i>	6 662,24	5 856,10
- <i>Maintenance matériel</i>	3 948,07	3 989,51
2. <u>Traitement des employés, cotisations et charges sociales</u>	106 640,05	90 758,74
3. <u>Personnels extérieurs</u> : honoraires	7 413,98	5 100,00
4. <u>Impôts, TVA non récupérable</u>	5 010,13	1711
5. <u>Dons, libéralités et cadeaux</u>	81,90	0,00
6. <u>Remboursements de frais</u> :	79 265,65	76 675,99

<b>DEPENSES</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>III. Frais de port et de routage :</b>	<b>41 398,45</b>	<b>36 064,79</b>
<i>Routage et port du Bulletin Vert, du BGV, de PLOT</i>	39 898,45	34 664,79
<i>Collecte courriers</i>	1 500,00	1 400,00
<b>IV. Frais EVAPM</b>	<b>0,00</b>	<b>2 802,58</b>
<b>V. Charges exceptionnelles (détails ci-dessous)</b>	<b>16 407,74</b>	<b>8 578,34</b>
1. <i>Subvention et publicité</i>	0,00	1 900,00
2. <i>Reversement abonnements jumelés</i>	1 006,88	973,62
3. <i>Dotations aux amortissements</i>	3 557,73	4 377,04
4. <i>Dépréciation stock brochures</i>	11 843,13	0,00
5. <i>Frais divers</i>	14,11	3 073,73
<b>VI. Variation du stock</b>	<b>-22 711,09</b>	<b>55 334,67</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>333 219,83</b>	<b>400 883,44</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>4 560,20</b>	<b>-17 219,75</b>

**BILAN AU 31 / 12 / 2009**

ACTIF	EXERCICE 31.12.2009			EXERCICE 31.12.2008
	VALEUR BRUTE	AMORT. PROV.	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>	26 568	26 087	481	
Autres immobilisations incorporelles				
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Constructions	114 337	60 237	54 100	56 387
Autres immobilisations corporelles	92 390	90 036	2 354	3 035
<b><u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u></b>	<b><u>233 295</u></b>	<b><u>176 360</u></b>	<b><u>56 935</u></b>	<b><u>59421</u></b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b><u>STOCKS</u></b>				
Matières ou marchandises	122 003	11843	122 003 -11 843	99 292
<b><u>AVANCES ET ACOMPTES</u></b>				1 190
<b><u>CRÉANCES</u></b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 382		4 382	7 277
Autres créances d'exploitation	7 902		7 902	9 435
<b><u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u></b>	307 758		307 758	344 345
<b><u>DISPONIBILITES</u></b>	27 894		27 894	29 639
<b><u>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</u></b>	9 897		9 897	11 426

<b><u>TOTAL ACTIF</u></b> <b><u>CIRCULANT</u></b>	<u>479 836</u>	11 843	<u>467 992</u>	<u>502 603</u>
<b><u>TOTAL DU BILAN</u></b>	<u>731 131</u>	<u>188 203</u>	<u>524 928</u>	<u>562 024</u>

**BILAN AU 31 / 12 / 2009**

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE 31.12.2009</b>	<b>EXERCICE 31.12.2008</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u></b>		
Réserves	399 126	416 346
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b><u>4 560</u></b>	<b><u>-17 220</u></b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>403 686</u></b>	<b><u>399 126</u></b>
<b><u>DETTES</u></b>		
<b><u>DETTES FINANCIERES</u></b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 064	3 537
Emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b><u>DETTES D'EXPLOITATION</u></b>		
Dettes financières et comptes rattachés	25 293	12 945
Dettes fiscales et sociales	9 873	24 841
Autres dettes	23 224	34 987
<b><u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u></b>	<b><u>57 787</u></b>	<b><u>86 588</u></b>
<b><u>TOTAL DETTES</u></b>	<b><u>121 246</u></b>	<b><u>162 899</u></b>
<b><u>TOTAL DU BILAN</u></b>	<b><u>524 928</u></b>	<b><u>562 024</u></b>

## COMMENTAIRES

### 1. RAPPORT FINANCIER

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi, toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2009.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2009 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

#### Côté Recettes

##### *I. Cotisations et abonnements*

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2009 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2009, les cotisations perçues sont celles de l'année 2010 et non celles de l'année 2009.

Nous distinguons « **Adhésions** », qui correspondent à l'adhésion à l'Association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du BGV et/ou du Bulletin Vert et/ou de PLOT. La répartition entre Abonnements et Adhésions n'a pas été modifiée cette année.

Une nouvelle secrétaire, Oriane Sallard, a été recrutée au mois de septembre pour remplacer Monique Amiot qui a pris sa retraite et Odette Liméa qui n'a pas souhaité rester. De ce fait, la gestion de la campagne d'adhésion a pris un peu de retard. Ceci explique la différence dans les montants des abonnements. Oriane Sallard n'avait pas eu le temps d'encaisser les abonnements souscrits par les établissements.

##### *III. Vente de brochures*

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance.

##### *IV. Produits financiers*

Selon les disponibilités de la trésorerie, nous achetons ou vendons des SICAV et nous dégageons ainsi des recettes. La crise financière a entraîné une diminution de nos produits financiers.

##### *V. Prestations de service*

Les recettes occasionnées par les conventions et redevances continuent d'augmenter. Ce sont les recettes occasionnées par les photocopies de nos documents.

Il est important de continuer à signaler les photocopies faites à partir de documents APMEP (les corrigés des Annales du Bac qui sont sur le site en font évidemment partie) quand les établissements le demandent.

## VI. EVAPM

Il n'y a pas eu en 2009, d'opération EVAPM.

## VII. Produits exceptionnels

Figure en particulier à cette rubrique le montant des ristournes non versées aux Régionales ainsi que les **ristournes en brochures** non utilisées.

En 2008, une régularisation de 5000 euros a été faite à partir d'un problème comptable de 2007. Cette somme apparaît donc dans les produits financiers exceptionnels de 2008, ce qui gonfle la somme obtenue.

## VIII. Ristournes aux Régionales.

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2010. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2009, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2009 (voir préambule).

## Côté dépenses

### I. Publications

Six Bulletins, six BGV, quatre PLOT, éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions. La baisse de ce poste est en partie due à la diminution de nos adhérents (donc une baisse du coût d'impression).

Le poste « achat publications pour co-diffusions » concerne les livres que l'APMEP achètent aux éditeurs pour les revendre ensuite. Nous connaissons le rôle important qu'avait Henri Bareil dans ce secteur. Sa disparition n'est donc pas sans conséquence sur les achats réalisés par l'APMEP auprès des éditeurs. On peut craindre un vieillissement des ouvrages actuellement en stock.

### II. Vie de l'Association

#### 1) Frais de fonctionnement

Divers groupements d'envois (matériel de vote, appel à cotisation, justificatif de don avec les BGV) avaient dès l'an dernier permis de réaliser des économies sur ce poste.

Il faut toutefois relativiser ces économies : les regroupements évoqués ci-dessus ont eu pour conséquence une modification dans la facturation. Ces envois groupés coûtent plus cher et nous trouverons donc une augmentation des frais de routage un peu plus bas.

#### 2) Traitement des employés

L'augmentation est due aux deux soldes pour tout compte (environ 20000 euros) que nous avons dus verser : départ en retraite de Monique Amiot, licenciement économique d'Odette Liméa.

### 3) Personnels extérieurs

La comptabilité est, depuis le départ d'Odette Liméa, c'est-à-dire depuis premier octobre, désormais tenue par un cabinet comptable à Montauban. Les honoraires sont un peu plus élevés, mais nous n'embauchons plus de secrétaire comptable.

5) Remboursement de frais : le poste est à nouveau en hausse cette année. Une étude attentive des chiffres mettent en évidence une augmentation du nombre de réunions (en particulier de commissions diverses avec principalement celles du lycée et de la formation des maîtres, actualité et réformes en tout genre obligent). L'augmentation constatée est donc en partie due au dynamisme de l'association.

### *III. Frais de port et de routage*

Ce poste est en augmentation cette année, mais des regroupements différents ont été effectués.

Voir plus haut.

### *IV. Frais EVAPM*

Il n'y a pas eu de frais liés à une étude EVAPM

### *V. Charges exceptionnelles :*

1. Subventions et publicité : aucune subvention n'a été accordée cette année.
2. Reversement abonnements jumelés et cotisation à la FEAPM  
Cela correspond à ce que nous reversons aux associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (APISP et UDPPC).
3. Dotations aux amortissements  
C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...). La baisse indique que nos équipements sont en voie d'amortissement.
4. Dépréciation du stock de brochures  
Le cabinet comptable qui s'occupe dorénavant de la comptabilité a commencé à régulariser certains postes, d'où la présence de cette nouvelle ligne dans le compte de résultats. Ce montant prend en compte les brochures que nous jugeons désormais invendable.

## *VI. Variation du stock*

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2009) - valeur du stock initial (au 1/1/2009).

Là aussi nous avons souhaité assainir la situation. Les brochures sont désormais estimées selon leur prix de revient et non plus selon leur prix de vente comme cela se faisait auparavant.

Jean-Paul Bardoulat, responsable des brochures, a effectué un décompte sérieux de nos brochures en stock.

## **2-BILAN.**

Il indique la « richesse » globale de l'Association.  
On y lit que l'exercice 2009 est bénéficiaire de 4 560 €.

La hausse du prix de l'adhésion et les cotisations de soutien nous ont donc apporté un peu d'oxygène. Cependant la chute du nombre d'adhérents se poursuit, ce qui signifie que la hausse de nos recettes « Cotisations et abonnements » ne sera probablement que ponctuelle. Nous continuons donc de rechercher des pistes afin d'avoir un maximum de ré adhésions ainsi que de nouveaux adhérents.

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité National le 27 mars 2010.

## **IV – RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE NATIONAL**

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, le quart du Comité National est à renouveler en 2010.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

### **DECLARATIONS DE CANDIDATURE**

#### **BOURGOGNE**

**Titulaire : Mickaël GAGIN (Lycée Chevalier d'Eon, Tonnerre)**

**Profession de foi :**

Après avoir enseigné plusieurs années au collège, je suis depuis l'an dernier en lycée. J'ai donc pu suivre la mise en place de l'ensemble des nombreuses réformes des précédentes années.

Ayant également fait parti du précédent bureau, j'ai pu voir de près le travail effectué par l'APMEP, que ce soit au niveau des publications, de l'information ou des propositions.

A n'en pas douter, les temps à venir vont encore nous fournir matière à réflexion, à débat et à engagement. Je souhaite continuer à pouvoir participer à l'ensemble de ces actions en proposant ma candidature au prochain comité, celle-ci étant soutenue par la régionale de Bourgogne.

## CLERMONT-FERRAND

**Titulaire : Aude SAINFORT** (Lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand).

**Suppléante : Claudine BERTRAND** (Collège Anatole France, Gerzat).

### **Professions de foi :**

Professeure agrégée et adhérente de l'APMEP depuis les années 80, j'ai eu une carrière qui m'a emmenée à enseigner aussi bien en collège qu'en lycée technologique, général et international dans la région grenobloise puis en Auvergne. J'ai ainsi côtoyé des publics aussi variés que des sixièmes, des secondes ST2S, des premières STG dont une première d'adaptation, des terminales STI, TES, TS, des BTS informatique de gestion...etc. Depuis longtemps, je travaille au sein de divers groupes IREM, ce qui m'a permis de participer à l'élaboration de plusieurs brochures, à la préparation et à l'animation de stages. Je fais également partie de la cellule académique qui s'occupe des Olympiades de mathématiques de 1S dans l'académie.

J'ai été longtemps une adhérente passive de l'APMEP mais elle m'a permis de suivre l'évolution de l'enseignement des maths. Installée en Auvergne depuis maintenant une douzaine d'années, j'y ai trouvé un groupe de collègues passionnés par leur métier et c'est ainsi que je me suis sentie davantage concernée par l'action de l'APMEP. Membre du bureau de l'APMEP, j'ai activement participé à l'organisation des journées nationales 2006 à Clermont-Ferrand. Depuis, je relis de temps à autre quelques articles pour PLOT.

Nous devons témoigner de la réalité de l'enseignement des maths en France, mais aussi proposer de nouvelles pistes. Comment donner du sens aux mathématiques que l'on enseigne, comment faire que nos élèves y prennent plaisir et se sentent attirer par des carrières scientifiques, mais aussi comment faire accepter que l'apprentissage de certains savoirs fondamentaux soit un travail exigeant ?

En ces temps de réformes annoncées et pas toujours concertées, l'APMEP doit être représentative des enseignants de mathématiques afin de faire valoir fortement les positions de ceux qui sont sur le terrain.

Suppléante :

Claudine Bertrand (Collège Anatole France classé zone sensible, Gerzat).

Professeure certifiée depuis 1982, enseignante en lycée pendant une quinzaine d'années puis en collège dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, bénéficiant actuellement d'une décharge hebdomadaire pour intervenir comme formatrice à l'IUFM auprès des PLC2 et des professeurs des écoles.

Adhérente à l'APMEP, membre de l'IREM de Clermont-Ferrand, membre du comité d'organisation des journées nationales APMEP 2006.

## **GRENOBLE**

**Titulaire : Eric LAFOSSE**

**Suppléante : Magali RODARY**

**Profession de foi :**

Membre de l'APMEP depuis une dizaine d'années, membre du comité de la Régionale de Grenoble, j'enseigne au lycée Jean Monnet de Vétraz-Monthoux (Haute-Savoie) après avoir traversé quelques collèges et lycées. Je me présente au comité pour défendre un enseignement de mathématiques ambitieux, exigeant mais réaliste contre des programmes de moins en moins fournis et insuffisants par rapport à la nécessaire formation scientifique de nos élèves.

Suppléante : membre du comité de la Régionale de Grenoble depuis le début de ma carrière d'enseignante (1998), j'ai enseigné 10 ans en collège et suis actuellement en poste en lycée à Grenoble. Je suis attachée à un enseignement de mathématiques ambitieux et de qualité, et à la reconquête d'horaires de mathématiques conséquents en collège et en lycée.

## **HAUTE NORMANDIE**

**Titulaire : Olivier BOULET**

**Profession de foi :**

j'enseigne au lycée B Pascal de Rouen (2nde ; 1ère ; TLE ; BTScpi) et colle en prépa.

Je suis candidat au comité national pour représenter la Haute - Normandie avec le soutien de la régionale. J'ai oeuvré avec énergie et grand plaisir à la préparation des journées nationales de Rouen 2009. Je souhaite, dans la dynamique de ces journées, investir maintenant mon énergie au niveau national en étant particulièrement attentif aux questions soulevées par la réforme des lycées qui se met en place.

## **LORRAINE**

**Titulaire : Geneviève BOUVART**

**Suppléant : Isabelle JACQUES**

**Profession de foi :**

Professeurs de mathématiques et formatrices, nous aimons réfléchir sur nos pratiques. Au sein de l'APMEP lorraine, nous apprécions d'échanger avec les collègues de notre discipline. Au niveau national, l'association nous permet d'avoir une vision prospective de notre enseignement de la maternelle au supérieur, d'être une force de proposition auprès des décideurs et de travailler au sein d'un groupe pluridisciplinaire (comme action sciences par exemple).

Membres du comité de notre régionale dynamique, nous souhaitons la représenter au niveau national pour faire part de notre expérience et nous enrichir de celle des autres.

## **MONTPELLIER**

**Titulaire : Myriam QUET**

**Suppléant : Michel LACAGE**

**Profession de foi :**

Professeur titulaire pour la deuxième année, je suis désormais trésorière de la Régionale de Montpellier. Très admirative du travail fait par l'APMEP, je souhaite m'investir à mon tour et représenter ma région au niveau national. Les brochures "Jeux" m'ont beaucoup aidée à choisir les activités du club "Maths et Jeux" que j'anime depuis deux ans.

Michel Lacage, ancien président de la Régionale de Montpellier se présente comme mon suppléant.

Nous représentons tous deux la Lozère, département rural ayant de multiples spécificités : scolarisation en maternelle pour tous les enfants dès 2 ans, classes multiniveaux à l'école élémentaire, volonté d'implanter des établissements d'enseignement supérieur.

Notre candidature reçoit le soutien de la Régionale.

## **STRASBOURG**

**Titulaire : Sabine CASPAR**

**Suppléante : Julie BENOIT**

**Profession de foi :**

Je suis Sabine CASPAR, jeune collègue, enseignante en section bilingue au collège La Pierre Polie de Vendenheim.

La régionale de Strasbourg soutient ma candidature pour encourager les jeunes collègues à s'investir dans la régionale et à répondre aux attentes liées aux évolutions actuelles.

Ma suppléante est Julie Benoit, enseignante en section bilingue au collège des Roseaux à Illkirch.